Date de la Convocation :	04 octobre 2016
Membres en exercice :	11
Membres présents :	08
Procurations :	03
Votants :	11
Exprimés :	11

Département de la SARTHE
Canton de Château-du-Loir
Commune de *THOIRE SUR DINAN*

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 11 octobre 2016

L'an deux mil seize, le onze octobre, vingt heures trente minutes, légalement convoqué en date du quatre octobre deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents : Monsieur Bruno BOULAY, Mesdames Valérie BOUTTIER, Nadège POILVILAIN Bernadette HERISSON, Messieurs Jean-Marc COUREL, Jean-Christophe JOUANNEAU, Michel ABRAHAM et Gérard LENOIR.
Absents excusés :
Denis FOUSARD, procuration à Jean-Christophe JOUANNEAU,
Sandra CADIEU, procuration à Jean-Marc COUREL,
Céline SOMMER, procuration à Valérie BOUTTIER.
Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUTTIER.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2016

Approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'Ordre du Jour :

- Pays Vallée du Loir, plan climat.
- Appartement 1, rue Gabriel Guyon.
- Aide exceptionnelle Madame Guillard.

Approuvé à l'unanimité.

COTISATIONS GDON 2014/2015 Château du Loir : Délibération 2016-036

Monsieur le Maire expose le contenu de la cotisation 2014/2015 GDON Château-du-Loir.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Refuse de payer cette cotisation dans la mesure où la commune cotise déjà au GDON Départemental,
- Décide de ne plus adhérer à GDON Intercommunal à compter du 1er janvier 2016.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite le maintien ou non du taux communal actuel de la taxe d'aménagement.
Le Conseil Municipal décide le maintien du taux à 1%.

INDEMNITÉS de CONSEIL et de CONFECTION de BUDGET au COMPTABLE du TRÉSOR : Délibération 2016-037

Le Conseil Municipal,
Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 165 décembre 1983 précité et sera attribuée à Cécile Marquet,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 €.

REPAS DES TETES BLANCHES

Le repas se fera au Dinan le samedi 12 novembre à 12h30. Le prix du repas s'élève à 27 €/personne. Les personnes invitées sont les personnes de plus de 65 ans, les membres du Conseil Municipal.

PLAN CLIMAT PAYS VALLÉE DU LOIR : Délibération 2016-038

Monsieur le Maire expose que le Pays Vallée du Loir sollicite le Conseil Municipal afin de l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec Enedis :

- Convention de données énergétiques
- Convention de données précarité énergétique - PRECARITER

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, le Pays Vallée du Loir dans le seul but d'élaborer, suivre ou réviser le Plan-Climat (Plan Climat Energie Territorial-Plan Climat Air Energie Territorial), ou pour toutes autres actions en lien avec la politique énergie-climat, à signer les conventions de partenariat suivantes avec ENEDIS :
- Convention de données énergétiques
- Convention de données précarité énergétique – PRECARITER

L'ensemble des données sera remis au Pays Vallée du Loir par la société ENEDIS. Ces données seront ensuite transmises aux communes.

LOYER DU LOGEMENT 1 RUE GABRIEL GUYON : Délibération 2016-039

Suite à l'état des lieux de sortie de Madame Vallée le 30 septembre 2016 à 18h, effectué par Maître Rebuffel et après concertation de l'état du logement, le Conseil Municipal souhaite revoir à la baisse le montant du loyer.
Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel à 400 euros hors charge.

L'état des lieux et le bail seront établis par un huissier de justice. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

AIDE EXCEPTIONNELLE MADAME GUILLARD : Délibération 2016-040

Monsieur le Maire expose les problèmes financiers de Madame Guillard qui se retrouve dans l'incapacité d'honorer toutes ses factures suite au décès de son conjoint.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une aide exceptionnelle à Madame Guillard pour le paiement de la facture d'eau, d'électricité ainsi que des déchets.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le premier rendez-vous pour le document unique a eu lieu le 07 octobre 2016 avec Monsieur Maxime Barreau, une évaluation avec les employés aura lieu le 2 ou 5 décembre.
- Monsieur le Maire a demandé un devis à Mr Bricolage et à la Sarl Brossay pour l'achat d'une débroussailleuse et d'une tronçonneuse, Mr Bricolage a été retenu, reste en attente le devis pour la tenue vestimentaire.
- Le congélateur et les pièges à ragondins ont été livrés.
- Le dossier sur l'accessibilité est en cours.
- Monsieur le Maire informe que des devis sont en cours pour le logement 1 rue Gabriel Guyon pour ; évier, meuble sous évier, cabine de douche, peinture, sol.
- Monsieur le Maire informe que les radiateurs dans la salle des fêtes ont été posés, Madame Bernadette Hérisson se charge de faire un court descriptif de la notice d'utilisation.
- Un dossier a été envoyé par la CCLB, nous déposerons un dossier DETR pour l'accessibilité en 2017.
- Monsieur le Maire informe que la DP concernant le terrain de la scierie est arrivée, elle va être très prochainement déposée à l'ADS ; il expose une esquisse du cabinet Léon Loiseau qui propose 1 parcelle de 1061 m² et 1 parcelle de 1149m².
- Monsieur Jean-Christophe Jouanneau fait un compte-rendu de la réunion du 4 octobre su Syndicat du Val de Loir.
- Monsieur Gérard Lenoir fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à Château du Loir sur la compétence voirie de la future Communauté de Communes.
- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion « Forêt d'Exception », délai en attente de label de 18 mois.
- Monsieur Michel Abraham fait un compte-rendu de la réunion du « Syndicat des Eaux de Bercé », aucun rapprochement n'est prévu avec Mayet, Monsieur Gérard Vérité part à la retraite en juin 2017, une personne sera recrutée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 08 novembre 2016 à 20h30.
Séance levée à 22h20.

Bruno BOULAY Valérie BOUTTIER Gérard LENOIR

Michel ABRAHAM Sandra CADIEU Jean-Marc COUREL

Denis FOUSSARD Bernadette HÉRISSON Jean-Christophe JOUANNEAU

Nadège POILVILAIN Céline SOMMER